

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2022

Aujourd'hui, deux décembre deux mil vingt-deux, les membres du conseil municipal sont informés individuellement par courriel qu'une séance ordinaire du Conseil Municipal aura lieu au Trait d'Union, le jeudi huit décembre deux mil vingt-deux à 19h00 avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour du Conseil Municipal

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2022 –
- 2) Désignation d'un secrétaire de séance –
- 3) Communications du Maire –
- 4) Compte-rendu des rapporteurs des différentes commissions –
- 5) Autorisation de liquidation des dépenses d'investissement –
- 6) Convention de financement des travaux d'éclairage public rue Creuse entre la Communauté de Communes de la Basse-Zorn et la commune –
- 7) Convention de groupement de commande pour l'achat d'un radar et convention de mise à disposition à la commune de La Wantzenau –
- 8) Convention d'adhésion à la plate-forme mutualisée de dématérialisation des marchés publics de la Collectivité Européenne d'Alsace –
- 9) Désignation des membres de l'Association Foncière par le Conseil Municipal –
- 10) Approbation du programme de coupes et travaux forestiers pour l'année 2023 –
- 11) Actualisation des baux à ferme, prés et conventions d'occupation précaire pour 2022 –
- 12) Projet d'installation de panneaux photovoltaïques au niveau de la gravière : appel à manifestation –
- 13) Dénomination d'une rue –
- 14) Revalorisation de la valeur des tickets restaurant –
- 15) Rapport annuel d'activités 2021 de la Communauté de Communes de la Basse Zorn –
- 16) Divers –

Conformément à l'article L.121.10 du code des communes, la convocation ci-dessus est affichée à la porte de la Mairie.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

<u>Présidence</u>	ROEHLLY Sylvie
<u>Adjoint</u>	WERNERT Annie KLEINMANN Jean-Jacques REGNIER Clarisse BLANCK Dominique
<u>Conseillers</u>	ALBECKER Bernard – BLANCK Denis – FOURNAISE Véronique – GASSERT Cédrine – HILD Aline – JUNG Didier – KERTZINGER Francis – SORG Fabienne – SORGIUS Christian – VOGT Marie-Line – WEEBER Michelle.
<u>Absents</u>	WINTER-KNECHT Didier a donné procuration à Sylvie ROEHLLY – MUGLER Christelle a donné procuration à REGNIER Clarisse – ACKER Dominique – BONICEL Bénédicte a donné procuration à HILD Aline – FORR Bernard a donné procuration à SORGIUS Christian – RICK Stéphane a donné procuration à JUNG Didier – VATRY Edwige a donné procuration à ALBECKER Bernard.

Le quorum est atteint.

Commune

Madame le Maire souhaite la bienvenue aux membres présents. Elle ouvre la séance à 19h05.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2022

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Aline HILD est désignée secrétaire de séance.

3. Communications du Maire

- 15/10/2022 : Rencontre annuelle de l'Alsace du Nord (PETR)
Marche Octobre Rose
- 17/10/2022 : Commission finances à la CCBZ
Conseil communautaire
- 18/10/2022 : Commission administrative
Commission communication
- 19/10/2022 : Réunion projet Relais Petite Enfance à la CCBZ
Commission jeunesse à la CCBZ
- 20/10/2022 : Conseil d'école maternelle
- 22/10/2022 : Spectacle de la Musique Municipale
- 25/10/2022 : Rendez-vous avec l'expert suite à sinistre M. JUNG – Rue des Veaux
Rendez-vous avec Monsieur DURST, conseiller aux décideurs locaux

- Commission administrative
Réunion avec l'AAPPMA
- 26/10/2022 : Rendez-vous téléphonique avec Monsieur WACK du CAUE
Réunion avec Madame MENDOUSSE de la DRAC au sujet du tableau en cours de restauration à l'INP
Rendez-vous avec un riverain de la rue des Roses
Rendez-vous avec Monsieur GAUTIER, président du tennis
Rendez-vous avec Monsieur SCHMIDT Pierre
- 27/10/2022 : Rendez-vous avec Monsieur KNOLL/ SCCV La Chapelle
Rendez-vous avec Monsieur JUNG Stéphane
- 28/10/2022 : Réunion aménagement foncier / chemins
- 03/11/2022 : Réunion avec les agents du service technique
Rendez-vous avec les architectes des bâtiments de France au sujet d'un dossier d'urbanisme
Rendez-vous avec Madame DEBANE de la Poste
- 04/11/2022 : Visite des entreprises pour le marché de la Mairie
- 05/11/2022 : Séminaire
- 06/11/2022 : Séminaire
- 07/11/2022 : Réunion du bureau CCBZ
- 08/11/2022 : Préparation du comité technique autour de la Convention Territoriale Globale de la Basse Zorn
Commission administrative
Remise Trophées Qualité Accueil à la CCBZ
Réunion comité Musique Municipale
- 09/11/2022 : Rendez-vous avec Monsieur WACK au sujet des écoles et du périscolaire
Rendez-vous avec le Capitaine ARNOULD – responsable de l'unité territoriale de BRUMATH
Réunion aménagement foncier
Amicale des maires
- 10/11/2022 : Cérémonie de l'Armistice 14-18
- 14/11/2022 : Réunion d'inspection gendarmerie LA WANTZENAU
Réunion d'information sur le foncier – commission développement économique de la CCBZ chez Cartonnages d'Alsace
Commission jeunesse
- 15/11/2022 : GoToWebinar - Mobilisez les aides et subventions publiques et privées pour vos projets d'investissement
Commission administrative
Réunion publique sur les nouvelles consignes de tri au Trait d'Union
- 16/11/2022 : Réunion avec l'ALEF et le CAUE - projet école - périscolaire
Anniversaire SCHWARTZ Jean-Louis -
Commission communication
- 17/11/2022 : Rendez-vous avec Monsieur DOSSMANN – architecte
Rendez-vous avec Monsieur SCHMIDT Pierre
Visio-conférence au sujet de la ZFE
Anniversaire JUNG Michel – 80 ans
Commission voirie
- 18/11/2022 : Plan d'actions CTG – formalisation CCBZ
Marche de la Saint Martin
- 19/11/2022 : Conseil Intercommunal des Jeunes
Installation du Conseil Municipal des Enfants
Théâtre Wirscher Elsasser Buhn
- 21/11/2022 : Comité technique de la CTG avec la Caisse d'Allocations Familiales et la CCBZ

- Commission finances CCBZ
Conseil communautaire
- 25/11/2022 : Rendez-vous avec Monsieur SCHMIDT Pierre
Réunion publique – consignes de tri et biodéchets à HOERDT
- 26/11/2022 : Mise en place de la décoration de la place de la mairie
Fête de la Sainte Barbe
- 27/11/2022 : Lancement éclairage de Noël « sous les étoiles de Noël »
- 28/11/2022 : Réunion du bureau CCBZ
Commission finances CCBZ
Réunion publique R-GDS
- 29/11/2022 : Rendez-vous avec le potentiel acheteur du site P. SCHMIDT
Commission administrative
Conseil de Fabrique
- 01/12/2022 : Bureau syndical PETR
- 02/12/2022 : Anniversaire Marcel Zilliox - 90ans
- 03/12/2022 : Préparation de la salle pour la fête des aînés
Sainte Barbe à BRUMATH
Fête de Noël de la Musique Municipale
- 04/12/2022 : Fête des aînés
- 05/12/2022 : Commémoration morts guerre d'Algérie HOERDT /WEYERSHEIM
Assemblée Générale de l'association foncière
- 06/12/2022 : Commission d'appel d'offres - restructuration de la Mairie
Commission administrative
Invitation Carole MATHELIN - chevalier dans l'ordre national de la légion d'honneur
- 07/12/2022 : Comité syndical
Conseil d'administration Mission Locale
Commission jeunesse
-
- 08/12/2022 : Fête de Noël joyeuses retrouvailles

4. Compte-rendu des rapporteurs des différentes commissions

Didier WINTER-KNECHT

- 17/10/2022 : Conseil communautaire à Hoerdth
- 18/10/2022 : Commission Administrative
- 25/10/2022 : Commission Administrative
- 03/11/2022 : Réunion en Mairie avec les agents du service technique.
- 05 et 06/11/2022 : Matinée de travail au Trait d'Union et séminaire
- 09/11/2022 : COPIL Projet Ecoles / Périscolaire
- 10/11/2022 : Cérémonie de l'Armistice place de la Mairie
- 14/11/2022 : Rendez-vous avec l'ES et le cabinet d'architecture SCHERRER&BOETSCH
au sujet de la future alimentation électrique de la Mairie.
- 15/11/2022 : Commission Administrative
- 21/11/2022 : Conseil communautaire à Hoerdth
- 22, 23, 24/11/2022 : 104ème Congrès des Maires à Paris
- 26/11/2022 : Décoration de la place de la Mairie pour Noël
Repas de la Sainte Barbe
- 27/11/2022 : Illuminations de Noël Place de la Mairie « Sous les Etoiles de Noël »
- 29/11/2022 : Commission Administrative
- 03/12/2022 : Préparation de la salle Espace W pour la fête de Noël des aînés
- 04/12/2022 : Préparation / Repas des aînés

06/12/2022 : Commission d'Appel d'offres (CAO) pour le marché de réhabilitation de la Mairie

Etats des travaux dans nos Bâtiments :

06/12/2022 : Transfert des archives de la Mairie vers le sous-sol du Trait d'Union + évacuation de divers mobiliers

12/12/2022 : Déménagement du service Administratif de la mairie vers le bâtiment de l'Ancienne Poste.

Annie WERNERT

22/10/2022 : Spectacle Musique Municipale

10/11/2022 : Cérémonie de l'Armistice

13/11/2022 : Repas de Noël de la Chorale Ste Cécile

14/11/2022 : Commission affaires sociales (choix du repas et divers)

16/11/2022 : Anniversaire Monsieur SCHWARTZ Jean-Louis - 85 ans
Réunion de la commission communication

17/11/2022 : Anniversaire de Monsieur JUNG Michel - 80 ans

25/11/2022 : Préparation des décorations de Noël de la place de la Mairie

26/11/2022 : Mise en place des décorations de la place de la Mairie

26/11/2022 : Repas de la Sainte Barbe

27/11/2022 : Lancement des illuminations « Sous les Etoiles de Noël »

30/11/2022 : Commission aide à la personne CCBZ

Jean-Jacques KLEINMANN

14/10/2022 : Réunion dans le cadre de l'aménagement foncier

18/10/2022 : Réception des travaux rue creuse

20/10/2022 : Réunion de présentation et d'échange sur la mise en place du dispositif de balayage sur la CCBZ

25/10/2022 : Réunion avec l'AAPPMA

26/10/2022 : Commission d'appel d'offres - ouverture des plis pour la refonte du système informatique et téléphonique à la CCBZ

28/10/2022 : Réunion de travail de l'association foncière en présence de Monsieur BOSSU de la DDT

04/11/2022 : Réunion avec le service technique de la commune

05/11/2022 : Séminaire

07/11/2022 : Commission d'appel d'offres - attribution des plis pour la refonte du système informatique et téléphonique à la CCBZ

08/11/2022 : Réunion de chantier - passage SNCF Hauts de la Zorn

09/11/2022 : Réunion dans le cadre de l'aménagement foncier

14/11/2022 : Inspection générale à la gendarmerie de LA WANTZENAU

15/11/2022 : Réunion publique sur les nouvelles consignes de tri au Trait d'Union

17/11/2022 : Commission voirie

21/11/2022 : Conseil communautaire

22/11/2022 : Réunion du SDEA dans le cadre de la gestion et l'entretien des cours d'eau

26/11/2022 : Repas de la Sainte Barbe avec les pompiers

30/11/2022 : Commission locale Grand Cycle de l'eau à la CCBZ

04/12/2022 : Fêtes des Aînés

05/12/2022 : Assemblée Générale de l'association foncière au Trait d'Union

- 06/12/2022 : Commission d'appel d'offres - restructuration de la Mairie
Réunion à l'étang de pêche avec l'entreprise TPA au sujet de l'assainissement
- 08/12/2022 : Réunion avec le SDEA sur le terrain pour visualiser les cours d'eaux et fossés

Clarisse REGNIER

- 13/10/2022 : Conseil de l'école élémentaire
- 15/10/2022 : Elections CME
Marche Octobre Rose : très belle marche malgré une météo incertaine
- 17/10/2022 : Conseil Communautaire
- 18/10/2022 : Commission communication
- 20/10/2022 : Conseil de l'école maternelle
- 22/10/2022 : Spectacle de la Musique Municipale
- 02/11/2022 : Commission communication CCBZ
- 05/11/2022 : Week-end séminaire
- 09/11/2022 : Rendez-vous avec Monsieur WACK du CAUE pour le projet maternelle – périscolaire
- 10/11/2022 : Cérémonie de l'Armistice 14-18
- 15/11/2022 : Réunion publique « déchets-tri »
- 16/11/2022 : Commission communication
- 18/11/2022 : Fête des lanternes organisée par les écoles et l'APEPA
- 19/11/2022 : Collecte de jouets à destination d'enfants défavorisés organisée par le Conseil Municipal des Enfants
Installation des nouveaux membres du Conseil Municipal des Enfants
- 27/11/2022 : Lancement des festivités de Noël « Sous les Etoiles de Noël »
-
- 03/12/2022 : Fête de Noël de la Musique Municipale

La préparation du prochain Lien communal est en cours. Un appel est lancé à chaque commission si un besoin de communication s'avère nécessaire. La commission communication se réunira à nouveau le 14 décembre 2022. Ce même jour se réunira la commission marché avec les commerçants pour faire un premier bilan de notre marché hebdomadaire.

Dominique BLANCK

Badgeage Espace W :

Besoins des associations et autres utilisateurs en nombres de badges, (90 badges) ainsi que les schémas et nomenclatures d'accès transmis à Quonex

Ajout de 4 portes (Sortie secours Saturne, Tir et les 2 salles de musique)

Les portes de secours arrière de Saturne ne sont pas équipées de serrures extérieures, celle du couloir sanitaire Saturne est inopérante de l'extérieur.

Les serrures des portes de secours de la salle Jupiter seront modifiées et l'ouverture par l'extérieur condamnée.

Grosse activité festive cette fin d'année :

Commandes de boissons hebdomadaires, pour environ 6000€ (hors Hand et Basket qui sont autonomes), rien que pour le 4ème trimestre.

Rachat de vaisselle et équipements :

Mise en réparation des 2 percolateurs encore sous garantie
Rachat de plats gastronomique et de verseuses thermos
Achat d'un deuxième stérilisateur

Christelle MUGLER

Pas de communications

5. Autorisation de liquidation des dépenses d'investissement 2022

Le Maire sollicite du Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisation d'engager, de mandater et de liquider, avant l'adoption du budget primitif 2023, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses d'investissement votées en 2022.

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles :32.000,00 € soit pour ¼ : 8.000,00 €

Affectation des crédits :

Insertions légales

Etudes

Concessions et droits similaires

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 1.516.651,92 € soit pour ¼ : 379.162,98 €

Affectation des crédits :

Acquisitions immobilières

Agencements et aménagements de terrains

Plantations

Eclairage public

Travaux divers dans les bâtiments publics

Travaux de voirie

Matériel et outillage

Acquisition de biens mobiliers et informatiques

Chapitre 23 : Immobilisations en cours : 1.287.957,01 € soit pour ¼ : 321.989,25 €

Affectation des crédits :

Dépenses liées à la réhabilitation de la Mairie (opération n° 41)

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ;

A U T O R I S E à l'unanimité, Madame le Maire à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement listées ci-dessus. Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2023.

6. Convention de financement des travaux d'éclairage public rue Creuse entre la Communauté de Communes de la Basse-Zorn et la Commune

La Communauté de Communes de la Basse Zorn (CCBZ) est maître d'ouvrage des travaux de réaménagement de la rue Creuse à Weyersheim. Ces travaux font partie du programme de voirie 2022 de la Communauté de Communes

Dans un souci d'optimisation du déroulement des opérations, l'exécution des travaux de compétence communale à savoir la restructuration de l'éclairage public, programmés dans le projet de réaménagement de la rue Creuse, peut être coordonnée avec les travaux dont la Communauté de Communes assure la maîtrise d'ouvrage

La présente convention a donc pour objet, conformément aux dispositions de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985, de confier à la Communauté de Communes, qui l'accepte, le soin de réaliser l'ensemble de l'opération, dont la partie à maîtrise d'ouvrage communale au nom et pour le compte de la commune de Weyersheim, dans les conditions fixées ci-après.

Elle a aussi pour objet de fixer le montant de la participation financière de la commune de Weyersheim qui est estimée à 19.902,61 € HT, soit 20.300,66€ TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ; après avoir délibéré ; à l'unanimité

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents annexes.

7. Convention de groupement de commande pour l'achat d'un radar et convention de mise à disposition à la Gendarmerie de La Wantzenau

Madame le Maire informe l'assemblée qu'afin de soutenir la Gendarmerie de La Wantzenau dans ses missions, il est proposé d'acquérir un radar mobile de contrôle de vitesse mutualisé entre les différentes communes relevant de sa compétence.

Montant approximatif de l'investissement : 4.000 € HT

Pour procéder à l'acquisition du radar il est proposé de constituer un groupement de commande dont la commune de La Wantzenau serait le coordonnateur. Le financement sera réparti entre les différentes communes à parts égales sur le montant HT de l'acquisition.

La mise à disposition du radar à la Gendarmerie de La Wantzenau est matérialisée par une convention qui prévoit le lieu de dépôt du matériel et la charge des réparations et opérations de maintenance et étalonnage qui seront à la charge de la Gendarmerie.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Locales,

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, à la majorité à 21 voix POUR et 1 voix CONTRE

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention de groupement de commande entre les communes relevant de la compétence de la Gendarmerie de La Wantzenau.

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention de mise à disposition du radar à la Gendarmerie de La Wantzenau.

8. Convention d'adhésion à la plate-forme mutualisée de dématérialisation Alsace Marchés Publics -

La plateforme dénommée « Alsace Marchés Publics » (alsacemarchespublics.eu) est un profil d'acheteur mutualisé dédié à la passation des marchés publics (article L. 2132-2 Code de la commande publique) géré par les cinq collectivités fondatrices suivantes :

- Collectivité européenne d'Alsace,
- Ville de Strasbourg,
- Ville de Mulhouse,
- Eurométropole de Strasbourg,
- Mulhouse Alsace Agglomération.

Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1^{er} octobre 2012 et son utilisation a été ouverte aux collectivités alsaciennes en 2013 : elle référençait en 2020 près de 500 entités utilisatrices et 20 000 entreprises.

Alsace Marchés Publics est aujourd'hui un profil d'acheteur permettant de répondre aux obligations de dématérialisation des procédures de marchés publics posées par l'article L. 2132-2 et les annexes 7 et 8 du Code de la commande publique.

La dématérialisation des procédures constitue aujourd'hui un enjeu majeur de l'amélioration des achats publics, car elle permet de faciliter l'accès des entreprises aux mises en concurrence et d'assurer les obligations de transparence de la commande publique. A cet effet, la plateforme Alsace Marchés Publics est le principal guichet d'accès à la commande publique en Alsace pour les entreprises.

A l'heure actuelle, près de 500 entités utilisent la plateforme AMP à titre gratuit. Elle permet à ces entités utilisatrices de :

- Disposer d'un profil d'acheteur conformément à la réglementation relative aux marchés publics en vigueur
- Faciliter l'accès des entreprises aux achats des collectivités publiques et privées et optimiser les réponses aux appels d'offres
- Partager les expériences entre acheteurs

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à cette plateforme pour répondre aux besoins de la commune de Weyersheim.

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) assure la coordination du groupement de commandes constitué entre la Collectivité européenne d'Alsace, la ville et l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace agglomération et les membres contributeurs en vue de la passation de plusieurs marchés publics ou accords-cadres portant sur l'hébergement, le fonctionnement et la maintenance, les développements et l'acquisition de services associés de la plateforme mutualisée de dématérialisation des contrats de la commande publique « Alsace Marchés Publics ».

L'adhésion se fait par approbation d'une convention d'une durée allant jusqu'au 31/01/2024, reconductible. Une charte d'utilisation définit les règles d'utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs.

Cette convention est conclue avec la CeA en vertu du mandat qui lui est confié par les membres fondateurs du groupement de commande pour signer les conventions d'adhésion avec tous les nouveaux adhérents en leur nom et pour leur compte.

Les fonctionnalités disponibles sur le profil « Alsace Marchés Publics » à la date de signature de la convention sont utilisables par l'adhérent à **titre gratuit**. L'adhérent ne dispose d'aucun droit d'aucune sorte sur le profil d'acheteur en dehors de la faculté d'utiliser l'outil dans les limites définies dans la convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire, après avoir délibéré ; à l'unanimité

DECIDE d'adhérer à la plateforme « Alsace Marchés Publics » en tant qu'entité utilisatrice à titre gratuit.

APPROUVE les termes de la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » et de la charte d'utilisation des services jointes toutes deux en annexe à la présente délibération.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'adhésion.

AUTORISE Madame le Maire à signer la charte d'utilisation.

9. Désignation des membres de l'Association Foncière de Remembrement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code rural et notamment son article R133-3 ;

Vu l'arrêté Préfectoral du 28 mai 2019 approuvant les nouveaux statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Weyersheim et notamment son article 9 ;

Attendu que le Conseil doit désigner 5 personnes pour siéger au bureau de l'Association Foncière de Remembrement (3 titulaires et 2 suppléants) ;

Attendu que ces personnes doivent être propriétaires de fonds inclus dans le périmètre de remembrements et ne pas figurer sur la liste présentée par la Chambre d'agriculture du Bas-Rhin ;

Attendu que le maire de la commune est membre de droit dudit bureau,

Madame le Maire appelle les candidats à se faire connaître. Ils sont au nombre de 3 titulaires et 2 suppléants.

Candidats titulaires

- **Monsieur Jean-Jacques KLEINMANN**

- **Monsieur Bernard FORR**

- **Madame Fabienne SORG**

Candidats suppléants

- Monsieur Bernard ALBECKER
- Monsieur Didier JUNG

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire, après avoir délibéré ; à l'unanimité

D E C I D E de nommer les 3 membres titulaires suivants :

- Monsieur Jean-Jacques KLEINMANN
- Monsieur Bernard FORR
- Madame Fabienne SORG

D E C I D E de nommer les 2 membres suppléants suivants :

- Monsieur Bernard ALBECKER
- Monsieur Didier JUNG

10. ONF : Programme de coupes et travaux forestiers pour l'année 2023

Le Maire informe l'assemblée que l'Office National des Forêts a transmis à la commune :

- Le programme prévisionnel des coupes pour l'année 2023 :
 - o Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 371,00€ HT
 - o Les recettes prévisionnelles s'élèvent à 600,00€ HT
- Le programme de travaux pour 2023 des forêts soumises au régime O.N.F.:
 - o Travaux d'entretien (fonctionnement) : 1.100,00 € H.T
 - o Travaux d'investissement : 3.600,00 € H.T

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

A U T O R I S E les travaux 2023 tels que listés ci-dessus

A U T O R I S E le Maire ou un adjoint à signer tous les actes y relatifs.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2023.

11. Actualisation des baux à ferme, prés et conventions d'occupation précaire pour 2022

Baux à ferme et Conventions d'occupation précaire :

Madame le Maire informe l'assemblée que les baux sont de deux types :

- o Contrat de bail à ferme (9 ans)
- o Convention d'occupation précaire (C.O.P.) (1 an)

Le fermage est actuellement fixé à 1,19€ l'are. Compte tenu de l'évolution de + 3,55% de l'indice national des fermages, Madame le Maire propose de fixer le prix à **1,23 euros** T.T.C. l'are.

Prés :

Le Maire informe l'assemblée qu'en date du 10 octobre 1996, le conseil municipal a délibéré pour l'attribution de prés communaux d'une contenance de 904,18 ares.

Le prix de location des prés est actuellement fixé à 1,45 euros l'are et l'attribution des prés par bail annuel est la suivante :

- SCEA RINDWEG – 33, rue des Veaux – WEYERSHEIM (Anciennement ULRICH Patrick)
200,08 ares au lieudit Waehlteile – 105,16 ares au lieudit Gaertnersmatt soit au total 305,24 ares
- FISCHER Bernard – 18, rue de Kilstett – WEYERSHEIM
258,09 ares au lieudit Waehlteile – 41,36 ares au lieudit Gaertnersmatt soit au total 299,45 ares
- LANG Denis – 76, rue de la Laiterie – HUTTENDORF
199,49 ares au lieudit Waehlteile

Compte tenu de l'évolution de + 3,55% de l'indice national des fermages, Madame le Maire propose de fixer le prix à **1,50 euros** T.T.C. par are.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ;

D É C I D E à l'unanimité, de réviser le loyer annuellement en fonction de l'indice départemental des fermages soit **+3,55 %** pour 2022 ;

D É C I D E de fixer le prix de location annuel à **1,23 € l'are** pour les baux à ferme et les C.O.P. et à **1,50€ TTC l'are** pour les prés ;

LE C H A R G E d'établir les titres de recettes correspondants, pour l'année 2022, à l'encontre des agriculteurs concernés selon liste en annexe.

A U T O R I S E le Maire à signer tous les actes y relatifs.

12. Projet d'installation de panneaux photovoltaïques flottants sur la gravière Alsace-Lorraine : appel à manifestation d'intérêt concurrente-

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de l'installation de panneaux photovoltaïques au niveau de l'actuelle gravière Alsace-Lorraine et d'autoriser

Mme le Maire à procéder à un appel à manifestation d'intérêt concurrente, ou à toute autre procédure destinée à assurer la publicité de son projet.

La commune a en effet été sollicitée par plusieurs opérateurs économiques présents sur le marché des énergies renouvelables pour l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques flottants au niveau de la partie qui n'est plus exploitée de la gravière.

Aussi, conformément à l'article L 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques qui dispose que « *lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L. 2122-1 intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente* », la commune est tenue de procéder à une publicité avant d'envisager de délivrer toute autorisation d'occupation afin de s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente, s'agissant, en outre, d'une demande d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique par le biais d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) spontanée.

L'avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public toute manifestation d'intérêt spontanée et de permettre ainsi à tout tiers susceptible d'être intéressé par l'occupation d'une partie du domaine privé de la commune de se manifester en vue de la réalisation d'un projet similaire.

Si la production d'énergie n'est pas une compétence propre des collectivités territoriales, il n'en demeure pas moins qu'elles peuvent cependant intervenir dans la production locale d'énergie renouvelable ou de récupération conformément aux dispositions de l'article L.2224-32 du Code général des collectivités territoriales, sur leur territoire.

Ainsi, au regard des opportunités réelles d'émergence de projets sur son foncier, la commune est à même de confier l'installation et l'exploitation d'équipements de production photovoltaïque sur son ban.

Cette démarche implique d'assurer, d'une part, l'équité et la transparence dont la collectivité a le devoir pour procéder à la sélection de l'opérateur économique et, d'autre part, que le projet développé sera le meilleur pour la collectivité et le territoire.

Pour information, l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) a pour objectif de garantir l'émergence d'un projet compétitif et il doit permettre à la commune de sélectionner un opérateur économique qui sera à même d'effectuer les études nécessaires mais aussi les démarches préalables, de même que l'installation, l'exploitation et le démantèlement de l'équipement.

Le candidat qui sera retenu devra garantir à la commune de Weyersheim qu'il dispose de toutes les compétences nécessaires et de tous les moyens requis pour réaliser le projet et, le cas échéant, de toutes les solutions de financement et d'optimisation financière.

Le candidat retenu mènera les études nécessaires pour déterminer la faisabilité du projet. C'est au vu de ces études de faisabilité que la commune décidera de s'engager dans la réalisation par décision du Conseil Municipal.

Il est précisé que le projet d'implantation au niveau de la gravière de Weyersheim interviendra très probablement en lien avec une implantation au niveau de la gravière de

Hoerd, permettant aux deux collectivités de mener conjointement ce projet, selon des modalités qui restent à définir et qui seront présentées ultérieurement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

Vu l'article L 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques,
après en avoir délibéré,

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ; à l'unanimité

APPROUVE le principe de l'installation de panneaux photovoltaïques au niveau de l'actuelle gravière de Weyersheim,

AUTORISE Madame le Maire à procéder à l'appel à manifestation d'intérêt concurrente pour l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques au niveau de la Gravière Alsace Lorraine sur sa partie qui n'est plus en exploitation, et donc de publier un avis ayant pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d'intérêt spontanée de tout opérateur économique présent sur le marché pour l'occupation du domaine privé de la commune afin d'y installer des panneaux photovoltaïques flottants et de permettre à tout tiers susceptible d'être intéressé par l'occupation d'une partie du domaine privé de la commune de se manifester en vue de la réalisation d'un projet similaire,

CHARGE Madame le Maire de signer tous les documents relatifs au lancement de cette consultation.

13. Dénomination d'une rue-

Il est proposé de donner un nom à la rue située entre la rue Creuse et la rue des Fleurs afin de faciliter le repérage des habitations.

Le nom proposé est « rue Bitzel ».

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ; à l'unanimité

DÉCIDE de nommer la rue située entre la rue Creuse et la rue des Fleurs « rue Bitzel ».

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette nouvelle dénomination

14. Revalorisation de la valeur des tickets restaurant-

Le Maire propose à l'assemblée de procéder à une revalorisation des chèques déjeuners accordés au personnel communal.

La proposition suivante est soumise à la décision du conseil :

	Ancienne valeur du titre	Proposition à compter du 01.01.2023
	8,00 €	10,00 €
Prise en charge :		
Par la Commune 50%	4,00 €	5,00 €
Par l'agent 50%	4,00 €	5,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ;

ENTERINE à l'unanimité, la nouvelle valeur des chèques déjeuners à 10 euros et fixe la date d'effet au 1^{er} janvier 2023.

15. Rapport annuel d'activités 2021 de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn-

Vu l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Locales.

Madame le Maire Sylvie ROEHLLY informe l'assemblée que la Communauté de communes de la Basse-Zorn a transmis le rapport d'activités pour l'année 2021, il y a lieu d'en prendre acte.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

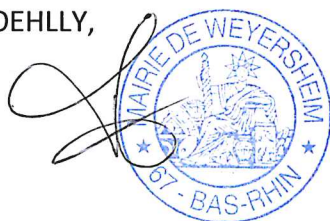
P R E N D A C T E du rapport d'activités 2021.

16. Divers

Néant

Personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance à 20h45.

Le Maire,
Sylvie ROEHLLY,



Le secrétaire,
Aline HILD,

Conseil Municipal Commune de Weyersheim

Séance du jeudi 08 décembre 2022

I - Délibérations :

N°66/2022	Autorisation de liquidation des dépenses d'investissement 2022	Approuvée
N°67/2022	Convention de financement des travaux d'éclairage public rue Creuse entre la Communauté de Communes de la Basse-Zorn et la Commune	Approuvée
N°68/2022	Convention de groupement de commande pour l'achat d'un radar et convention de mise à disposition à la Gendarmerie de La Wantzenau	Approuvée
N°69/2022	Convention d'adhésion à la plate-forme mutualisée de dématérialisation Alsace Marchés Publics	Approuvée
N°70/2022	Désignation des membres de l'Association Foncière de Remembrement	Approuvée
N°71/2022	ONF : Programme de coupes et travaux forestiers pour l'année 2023	Approuvée
N°72/2022	Actualisation des baux à ferme, prés et conventions d'occupation précaire pour 2022	Approuvée
N°73/2022	Projet d'installation de panneaux photovoltaïques flottants sur la gravière Alsace-Lorraine : appel à manifestation d'intérêt concurrente	Approuvée
N°74/2022	Dénomination d'une rue	Approuvée
N°75/2022	Revalorisation de la valeur des tickets restaurant	Approuvée
N°76/2022	Rapport annuel d'activités 2021 de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn	Approuvée

II - Emargement des Conseillers Municipaux :

MEMBRES	PRESENCE
ROEHLLY Sylvie, Maire	Présente
WINTER-KNECHT Didier	Absent excusé Procuration à ROEHLLY Sylvie
WERNERT Annie	Présente

KLEINMANN Jean-Jacques	Présent
REGNIER Clarisse	Présente
BLANCK Dominique	Présent
MUGLER Christelle	Absente excusée Procuration à REGNIER Clarisse
ACKER Dominique	Absent excusé
ALBECKER Bernard	Présent
BLANCK Denis	Présent
BONICEL Bénédicte	Absente excusée Procuration à HILD Aline
FORR Bernard	Absent excusé Procuration à SORGIUS Christian
FOURNAISE Véronique	Présente
GASSET Cédrine	Présente
HILD Aline	Présente
JUNG Didier	Présent
KERTZINGER Francis	Présent
RICK Stéphane	Absent excusé Procuration à JUNG Didier
SORG Fabienne	Présente

SORGIUS Christian	Présent
VATRY Edwige	Absente excusée Procuration à ALBECKER Bernard
VOGT Marie-Line	Présente
WEEBER Michelle	Présente

Le Maire,

Sylvie ROEHLLY



Le secrétaire,

Aline HILD,

A blue ink handwritten signature, appearing to be 'Aline HILD', written over a faint circular stamp.

